



FORMATION

Secrétaires/ Trésorier(e)s

Collège de Tsingoni – vendredi 20 septembre



INTERVENTIONS



Accueil – présentation de la formation



Travail en atelier par district+ Compte-rendu devant l'assemblée plénière



Proposition de réponses du SR en plénière:

- les incontournables de la rentrée,
- le poste de secrétaire et trésorier à l'AS, postes clés du dispositif



LE SERVICE REGIONAL de l'UNSS MAYOTTE

DR UNSS Mayotte

Philippe Versaud

philippe.versaud@unss.org

06 39 27 55 24

DRA UNSS Mayotte

Elodie Baret

elodie.baret@unss.org

06 39 61 14 65

Agent UNSS Mayotte

JEANNOT TALOU

Talou976@gmail.com

06 39 25 73 77





LES COORDONNATEURS des 5 DISTRICTS

Clg NORD

MTZAMBORO
MTSANGAMOUJI
DZOUMOGNE
KOUNGOU
MAJICAVO

ROMAIN BERNARD
romain.bern@hotmail.fr
06 13 78 39 28

Clg EST

PAMANDZI
LABATTOIR
KAWENI 1
KAWENI 2
MGOBANI

GLADYS MAROT
gladysmarot@orange.fr
06 39 09 58 72

LYCÉES

LPO BAMANA
LPO DEMBENI
LPO KAWENI
LPO KAHANI

LPO CHIRONGUI
LPO LYCÉE DES LUMIÈRES
LPO LYCÉE CITÉ DU NORD

LPO SADA
LPO DZOUMOGNE
LPO PETITE TERRE
LPO BANDRÉLÉ
LA COCONI

Clg CENTRE

PASSAMAINTY
KWALE
CHICONI
DOUJANI
TSINGONI
OUANGANI

CLEA LECOQ
clea.lecoq@gmail.com
06 69 35 05 90

Clg SUD

BOUENI
TSIMKOURA
KANI KELI
SADA
DEMBENI
BANDRELE

JOEL PRAT
joelprat70@gmail.com
06 51 05 15 64

ERIC LE BORGNE
eric_leborgne@yahoo.fr
07 68 60 81 37

Les incontournables de la rentrée

ANNÉE 2024-25

(procédures site unssmayotte.org - *Faire vivre son As- Outils*)



OPUSS



HOME

SPORTIF

OUTILS

PADSS 2020-24

Compte-Rendus REUNIONS

CONTACTS

Bienvenue

sur le site UNSS Mayotte

Chiffres 2023-2024

Licences Elèves 9049
Filles 4196
Garçons 4853
soit 46,39% de Filles
Jeunes officiels 1520

Autonomie financière des AS

Pour participer aux CMR, c

- Jeunes secouristes - mardi 11 septembre 2024 17h30:
[Rejoignez la réunion maintenant](#)
- Jeunes Eco responsables - jeudi 19 septembre 17h30- 18h30
[Rejoignez la réunion maintenant](#)

[INSCRIRE une SECTION SPORTIVE](#)

FAIRE VIVRE SON AS
AIDES FINANCIERES
DOCUMENTS UTILES
LES GUIDES UNSS



Prise en main OPUSS



Les incontournables de la rentrée

ANNÉE 2024-25



(procédures site unssmayotte.org - *Faire vivre son As- Outils*)

● Mettre à jour le **sheet contact** diffusé lors de la pré-reentrée

● **Affiliation** à effectuer sur Opuss. Penser à **assurer votre AS**.

● **Démarrer l'activité associative des AS au plus tôt:**

- « Vie Associative » Ag, (élection du bureau/ comité directeur)
- Animations sportives
- Licencier les élèves

Cf VADEMECUM du trésorier/secrétaire (site unss acad -outils- faire vivre son AS):

● Penser à renseigner « la vie des AS » sur OPUSS; cette rubrique vous aidera dans vos démarches administratives (AG, présentation au CA, demandes de subvention...). Ces données sont très importantes pour les statistiques et sont à la base des aides perçues par l'UNSS tant en région qu'au niveau national.

● **Se mettre en règle de la dette des années antérieures.** Mettre à jour vos RIB et tenir un compte alimenté pour le prélèvement automatique. Exposer la problématique au Chef d'établissement président de l'AS.



Dettes des AS

Pour régulariser: c'est le trésorier de l'AS qui doit effectuer la démarche de remboursement, si possible par **virement à la direction nationale UNSS**

SOCIETE GENERALE **RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE**

Titulaire du Compte : UNION NATIONALE SPORT SCOLAIRE
DIRECTION NATIONALE
13 RUE SAINT LAZARE
75009 PARIS

Domiciliation PARIS TRINITE (03450)

Identification nationale (RIB)

30003	03450	00050625912	11
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3034 5000 0506 2591 211

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

Une fois le virement effectué, veuillez envoyer un mail à la DN à l'adresse Kaouther.ELATTI@unss.org et à sr-mayotte@unss.org avec comme objet
« AS n° 32??? – remboursement forfait AS et la ou les années correspondantes»

ATTENTION! Toutes les As qui n'auront pas entamé des démarches de régularisation de leurs dettes (informer le SR des mesures prises) se verront interdire l'accès aux CF 2024-25

ANNÉE 2024-25

	2021-22	2022-23	2023-24	TOTAL
AS32003		998,65	1029,7	2028,35
AS32006			14,96	14,96
AS32008	1630,53			1630,53
AS32009	1551,97		4492,94	6044,91
AS32013			1102,87	1102,87
AS32015			451,81	451,81
AS32016	811,2			811,2
AS32017			752,16	752,16
AS32019			2499,3	2499,3
AS32020	6708,81			6708,81
AS32023		745,77	792,77	1538,54
AS32051		1171,46	1182,59	2354,05
AS32052	984,83	2713,99	2912,53	6611,35
AS32053	260,65		903,8	1164,45
AS32054	351,19	1127,36	1159,13	2637,68
AS32058		1057,6		1057,6
AS32061	865,14	786,12	1911,85	3563,11
AS32062	1170,56		3546,83	4717,39
AS32063			460,05	460,05
Total général	14334,88	8600,95	23213,29	46149,12



Affiliations 2024

ANNÉE 2024-25



Obligation de souscription par l'AS d'un contrat d'assurance à minima en responsabilité civile



Possibilité de souscription par l'AS d'une assurance responsabilité civile + individuelle pour les adhérents



Obligation d'informer les adhérents (les parents) de la possibilité de souscrire une assurance individuelle.



Obligation de faire figurer sur le document d'adhésion:

- Droit à l'image
- RGPD
- Informations Assurance et Règlement



Que recouvre l'idée de « prise de licence » au sein des AS?

- **ARTICLE 1 -2-2 du RI de l'UNSS:** « les élèves ayant volontairement adhéré à l'association sportive de cet établissement, constituée et affiliée selon les dispositions de l'article I.1.1, doivent prendre une licence UNSS. »
- Conséquences financières pour l'AS?
- Interroger la fréquence de participation



Doit-on « s' empêcher » de licencier?

L'assurance de l'AS- ANNÉE 2024-25



- Question de l'assurance: 1 exemple local

Clg K1/ Verspieren – 300 euros/an

Contact Verspieren via courtier:
serviceentreprise@afci.net



Garanties accordées par la MAIF

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers: <ul style="list-style-type: none"> - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à - dommages immatériels non consécutifs • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire • Responsabilité civile atteintes à l'environnement - dont dommages environnementaux et préjudice écologique • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location où à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus à l'exception des dommages immatériels non consécutifs 	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 50 000 € 50 000 € 50 000 € 125 000 000 € 2 000 000 € 50 000 € 300 000 € 20 000 €
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile Autres cas de défense du salarié	300 000 € 20 000 €
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 2 - Dommages aux biens des participants <ul style="list-style-type: none"> - vêtements et biens personnels des participants 	77 000 € 4 600 € 600 €
FRANCHISES <ul style="list-style-type: none"> • Franchises contractuelles <ul style="list-style-type: none"> - franchise générale : 150 €, - franchise vol des biens de la collectivité : 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissements de boue, glissements et effondrements de terrain, avalanches, cyclones : idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous), - franchise réglementaire applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophique naturelles : montant fixé par arrêté ministériel. 	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPOREL 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile)	700 € dans la limite de 3 semaines
2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés <ul style="list-style-type: none"> - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € 16 €/jour dans la limite de 3 100 €
4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique substantiel après consolidation. <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 %: - sans tierce personne - avec tierce personne 5 - Capitaux décès: <ul style="list-style-type: none"> - capital de base - capitaux supplémentaires: - conjoint - chaque enfant à charge 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux 3 100 € 3 900 € 3 100 € frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime
* Les licenciés qui bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels ont la possibilité de souscrire des garanties complémentaires I.A. Sport + (se reporter à la notice individuelle remise lors de l'adhésion).	
REOURS – PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples: <ul style="list-style-type: none"> - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France). 	

Le Secrétariat de l'AS - ANNÉE 2024-25



Sous la responsabilité et en lien avec le (la) président(e) de l'AS, chef(fe) d'établissement :

- Procéder à l'affiliation de l'AS auprès du SR service régional UNSS ;
- Assurer l'AS
- Préparer, avec l'aide des animateurs et animatrices de l'AS, un bilan d'activité de l'année écoulée (n-1) et le présenter à l'Assemblée Générale de l'Association Sportive et au Conseil d'Administration de l'établissement pour validation ;
- Préparer le projet d'AS pour l'année en cours, élaboré par le comité directeur. Le présenter à l'AG de l'AS et au 1er CA de l'année de l'EPLE pour validation ;
- Préparer l'AG de rentrée qu'il devra convoquer, ainsi que l'AG de fin d'année. Rédiger les comptes rendus d'AG ;
- Inviter à l'AG les parents des élèves licencié(e)s et convoquer les présidents des associations de parents d'élèves de l'établissement, membres de droit ;
- Veiller à l'installation du comité directeur de l'AS qui sera réuni régulièrement tout au long de l'année et proposer un calendrier de réunion (une par trimestre) ;
- Déclarer à la préfecture toute modification de l'équipe dirigeante ou des statuts de l'AS ;
- Vérifier que les pièces nécessaires à la prise de licences soient complètes et licencier les élèves
- Informer la communauté éducative des activités de l'association sportive ;
- Assurer le suivi administratif de l'association en lien avec les services de l'UNSS ;
- Encourager l'engagement de jeunes dirigeant(e)s et participer à la formation de secrétaires adjoint(e)s et de vice-président(e)s élèves, les impliquer dans certaines tâches de la vie associative.

Le Trésorier de l'AS - ANNÉE 2024-25



1- Vérifier la viabilité de la trésorerie:

Dépenses minimales (assurance + affiliation/ forfait) = **Recettes** (cotisations+ subvention EPLE)

2- Favoriser l'autonomie financière (donc la liberté) de l'AS:

-Réflexions autour des subventions et aides, projets divers....

- Faire le compte financier de l'année écoulée, établir chaque début d'année un budget prévisionnel et le présenter à l'AG
- Proposer le prix de la cotisation des adhérent(es) qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'AS
- Encaisser les cotisations des adhérent(es)
- Tenir une comptabilité, enregistrer et ventiler les recettes et les dépenses
- Régler les différentes dépenses
- Vérifier que l'AS est détentrice d'un numéro SIRET ;
- Renseigner et envoyer les dossiers de subventions que l'on peut solliciter (UNSS, DRAJES, ANS...)
- Encourager l'engagement de jeunes dirigeant(es) et participer à la formation de trésorier(e)s adjoint(e)s en les impliquant dans certaines tâches.



OBJECTIFS 2024-25:

-améliorer le taux de pénétration académique en augmentant le nombre de licenciés (cf lycées).

-aider les établissements en difficulté en identifiant les causes qui empêchent le fonctionnement de leur AS.

-rétablir la parité dans la prise de licence filles-garçons: multiplier les initiatives de mixité dans les équipes avec recherche de parité, notamment en sport co (cf RF UNSS 2024-28)



MOYENS mis en oeuvre:

- Plafonnement des forfaits à 2900 euros
- Prix de la licence (entre 15 et 20€) et subvention de l'EPLE qui doivent couvrir le forfait et l'affiliation:
 - * Recourir au fond social de l'établissement pour les élèves nécessiteux
 - * Une subvention des EPLE est envisageable avec un travail préparatoire en comité directeur puis une demande au Conseil d'Administration
- effectuer des demandes de subvention: DRAJES, ANS, UNSS Nationale (FDS)
- Formations secrétaires/trésoriers:
 - vendredi 20 septembre** - bilan rentrée/ suivi des démarches
 - mercredi 20 novembre** – rencontre direction nationale UNSS
 - lundi 24 février** – étude des situations financières des AS



Utilisation d'OPUSS

ANNÉE 2024-25

- C'est une obligation de service (sécurité – suivi des élèves)
- Permet d'imprimer la liste des inscrits à une rencontre avec leur photo
- l'inscription permet aux différentes instances de percevoir l'engagement des AS de Mayotte à l'UNSS (nombre de rencontres, type d'activités, taux de participation, engagement des élèves dans le programme VGR...)

	BB Lycées Kahani 13h-15h30 Sexe : Garçons Organisateur : AS 32057 Niveau : District Etablissement : Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada BP 101 97640 Sada AS32056	Catégorie : Lycées Type : Etablissement Lieu : Kahani Date : 11/10/2023 Mayotte	Mayotte
Accompagnateurs			
	NOM Prénom FRISON Aurélien	Email aurelien.frison@gmail.com	Téléphone 0769693277
Inscrits			
	AHAMADA Rayan Sème Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560031 CG - Etablissement Né le 21/05/2008	
	AOUSSI Mickel Sème Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560104 CG - Etablissement Né le 29/05/2007	
	BESSE Mathéo Sème Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560069 CG - Etablissement Né le 25/06/2007	
	MARI Elias Sème Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560074 CG - Etablissement Né le 13/05/2008	
	MOEGNIAZI Arkane Sème Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560072 JG - Etablissement Né le 29/12/2006	
	RONDNIOMISOIMA KENNY Terminale Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560067 JG - Etablissement Né le 28/12/2006	
	SALIME Kenzo Tiers Lycée polyvalent Lycée polyvalent de Sada Sada	23320560029 CG - Etablissement Né le 09/05/2007	1935982 Gymnastique artistique - Juge District - 07/02/2020





1- Aller sur Opuss. Cliquer sur mes compétitions

The screenshot shows the Opuss platform interface. On the left, there's a dashboard with various statistics and links to national articles. In the center, there are search filters for 'Activité' and 'Mot clé'. On the right, there's a grid of icons representing different features. An arrow points from the text 'Cliquer sur mes compétitions' to the 'Mes compétitions' icon in the grid.

84 Licences Garçons : 75 / Filles : 9	1 Affiliation 0 en attente de validation	3 Jeunes officiels Certifications : 3
Derniers articles nationaux		
<input checked="" type="checkbox"/> Activité	<input checked="" type="checkbox"/> Mot clé	
Choisir...	Choisir...	
RUGBY LIVRET_JEUNE_JOUEUR_MAJ_15_09_23 National 04/10/2023	RUGBY REGLEMENTS DE JEU_MAJ_15_09_23 National 04/10/2023	
Documents téléchargeables (2)		
Mes compétitions		
Ma structure	Mes jeunes officiels	
Mes licenciés	Mes notifications	
Mon calendrier	Mes résultats	
Mes articles		

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



2- Choisir « Niveau » et « académie » puis « Rechercher »

Tapez le nom d'une ou plusieurs activités

Votre choix ...

District Département

Votre choix ... Votre choix ...

Recherches rapides, cliquez sur un des boutons ci-dessous.

Mon district Mon département Mon académie National

Niveau

Académie

Période

Compétitions à venir

Brouillons

Toutes les compétitions

Mayotte

Mes compétitions

Compétitions auxquelles je peux m'inscrire

Rechercher Résultat : 1

Afficher par : 25

Exporter ces résultats Afficher les filtres

Nom	Activités	Niveau	Date début	Date fin	Villes	Nb AS	Nb Elv.
CROSS ACADEMIQUE - Inscription coureur	Cross country	Académique	15/11/2023	15/11/2023	OUANGANI Site de Bahedja	0	0

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



3- Cliquer sur « Incrire mon AS »

Cross country

Inscrire mon AS

Type d'inscription : AS et Individuelle

Notion d'équipes : Avec équipe

Accompagnateurs : Inscription obligatoire ⚠

Jeunes officiels : JEUNE COACH : Par équipe

Inscriptions en ligne

Début : le 03/10/2023 à 14:00

Fin par AS : 09/11/2023 à 23:45

Fin individuelles : 09/11/2023 à 23:45

☰ Définitions d'inscriptions

Définition d'inscription Accompagnateurs Jeunes officiels

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



4- Incrire les « Accompagnateurs »

Inscriptions : Cross country
AS 32001 Collège Collège de Chiconi

Légende

- Inscription facultative
- Inscription Obligatoire
- Inscription complète

Inscription par activité

Accompagnateurs

Cross country Accompagnateurs 0 / 2 max

Inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions	
Collèges Mixtes Etablissement	Mon as	<input type="radio"/> par AS pour la compétition <input type="radio"/> par AS pour la définition <input type="radio"/> pour la définition
Collèges Mixtes Excellence	Mon as	<input type="radio"/> par AS pour la compétition <input type="radio"/> par AS pour la définition <input type="radio"/> pour la définition
Collèges Mixtes Sport partagé	Mon as	<input type="radio"/> par AS pour la compétition <input type="radio"/> par AS pour la définition

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



5- Sélectionner les accompagnateurs désignés ; ils s'afficheront sur la colonne de droite, Puis enregistrer,

Rechercher par son numéro AS

Rechercher par son nom

Accompagnateur externe

Accompagnateur externe

Accompagnateurs : 6

BISSECK Péric Professeur d'EPS	AS32001 0642763704
BOSC Florent Professeur d'EPS	AS32001 0680443890
CHAUVOIS Martin Professeur d'EPS	AS32001 0663891976
FRANCLET Lucas Professeur d'EPS	AS32001 07 85 95 23 76
HAZARD Hélène Professeur d'EPS	AS32001 0623798481
MOUILLET ETIENNE Professeur d'EPS	AS32001 0766011962

Accompagnateur sélectionné (1 / 2 max)

BAILLEUL Kevin Membre de la communauté éducative	AS32001 0663891976
---	-----------------------

Annuler
 Enregistrer les inscriptions



6- Choisir l' (ou les) inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions
Collèges Mixtes Etablissement	Mon as
<input type="radio"/> 0 par AS pour la compétition	
<input type="radio"/> 0 par AS pour la définition	
<input type="radio"/> 0 pour la définition	
Collèges Mixtes Excellence	Mon as
<input type="radio"/> 0 par AS pour la compétition	
<input type="radio"/> 0 par AS pour la définition	
<input type="radio"/> 0 pour la définition	
Collèges Mixtes Sport partagé	Mon as
<input type="radio"/> 0 par AS pour la compétition	
<input type="radio"/> 0 par AS pour la définition	
<input type="radio"/> 0 pour la définition	
Lycées Mixtes Etablissement	Mon as
<input type="radio"/> 0 par AS pour la compétition	
<input type="radio"/> 0 par AS pour la définition	
<input type="radio"/> 0 pour la définition	

AS

Nombre d'inscriptions

Mon as

- 0 par AS pour la compétition
- 0 par AS pour la définition
- 0 pour la définition

Mon as

- 0 par AS pour la compétition
- 0 par AS pour la définition
- 0 pour la définition

Mon as

- 0 par AS pour la compétition
- 0 par AS pour la définition
- 0 pour la définition

Mon as

- 0 par AS pour la compétition
- 0 par AS pour la définition
- 0 pour la définition

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



7- Cliquer sur « inscrire mon AS »

Benjamins Mixtes Etablissement par activité JEUNE COACH par équipe : Inscription obligatoire ⚠
compétiteur District min : 1 / max : 1

Informations générales

Attention à bien respecter les définitions d'inscription (établissement/ excellence/ sport partagé) sans intervertir les équipes.

Inscriptions : Cross country
AS 32001 Collège Collège de Chiconi

Inscriptions par définition

Collèges Mixtes Etablissement

– Inscription AS

[Annuler](#) [Inscrire mon AS](#)



8- Descendre jusqu'à inscription par équipes ; Choisir la ou les définitions et ajouter une équipe

Inscriptions par équipe

Collèges Mixtes Etablissement

[Ajouter une équipe](#) 0 / 2 max Nombre d'inscriptions ▾

JO

Elèves



9- Cliquer sur jeune coach (avoir au préalable certifier des JC) /

Inscriptions par équipe

Collèges Mixtes Etablissement + Ajouter une équipe 1 / 2 max Nombre d'inscriptions ▾

	JO	Elèves
Equipe 1	JEUNE COACH	<i>Accompagnateur non inscrit Jo non inscrit</i>
Total	0 jo.	0 élève



10- Sélectionner un JC et enregistrer

Numéro AS Numéro de licence
Nom Numéro de JO
Niveau minimum District
Spécialité Cross country

Résultat recherche Jeune officiel sélectionné 1 | 1 max

ABDALLAH Yannis 2030252	District	JEUNE COACH Cross country
----------------------------	----------	------------------------------

Annuler Enregistrer les inscriptions

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



11- La case JC est passée au vert ;

Cliquer sur mes élèves

Inscriptions par équipe

Collèges Mixtes Etablissement

+ Ajouter une équipe 1 / 2 max

Nombre d'inscriptions

JO Elèves

Equipe 1 JEUNE COACH 1 | 1 min
1 max Mes élèves 0 | 6 max

Total 0 jo. 0 élève

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



12- Sélectionner les élèves ; attention au sexe et à la catégorie puis enregistrer

AS 32001 - Equipe 1

G		ABDALLAHADA Altoif	BG	23320010052			ABDALLAH Irfane	MG	23320010076		
G		ABDOU Kamel	BG	23320010084			ABDALLAH Yannis	MG	23320010072		
G		ABDOU Nael	CG	23320010005			ALLAOUI Youza	BF	23320010085		
G		AHAMADA Ayel	BG	23320010028			ASSANI DJOUMOI Arsala	MG	23320010067		
G		AHAMADI Raphael	MG	23320010077			ASSANI Synthia-Maiva	BF	23320010012		
G		ALI Isaac	BG	23320010029			KASUMBA Merveille	CF	23320010039		
G		ALI Issouf	BG	23320010048							
G		AI IMAIDI Darwich	BG	23320010014							

Résultats recherche : 78

Elèves sélectionnés : 6 | 6 max

You devez désinscrire des élèves avant de pouvoir en inscrire de nouveaux

Déplacer des élèves Annuler Enregistrer les inscriptions

Inscrire ses élèves au CROSS ACADEMIQUE

ANNÉE 2024-25



13- Recommencer la procédure (cf circulaire acad pour nombre d'équipes).

Accompagnateurs

Cross country Accompagnateurs 1 | 1 min 2 max

Inscriptions par définition

AS	Nombre d'inscriptions
<input type="checkbox"/> Collèges <input type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Etablissement	<input type="checkbox"/> Mon as 6 par AS pour la compétition 6 par AS pour la définition 6 pour la définition
<input type="checkbox"/> Collèges <input type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Excellence	<input type="checkbox"/> Mon as 6 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition
<input type="checkbox"/> Collèges <input type="checkbox"/> Mixtes <input type="checkbox"/> Sport partagé	<input type="checkbox"/> Mon as 6 par AS pour la compétition 0 par AS pour la définition 0 pour la définition

Prochains Rdv:

- mercredi 20/11 matin- Venue de la direction nationale
- lundi 24/02 AM – bilan financier et demandes de subvention

